



COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 12/04/2018

Présents : Mmes LELOUP, SCHULER, TRIKI, MM MENIN, PLANTEBLAT, WEBER, DELORME, SAILLET, THUMERELLE, DEMANGEOT

Absent : M MAIBACH

Secrétaire de Séance : M THUMERELLE

Compte Administratif Assainissement 2017

Sous la présidence de M MENIN, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le C.A 2017 qui présente un excédent d'exploitation de 21 271,56 € et un excédent d'investissement de 7 309,85 €.

Compte Administratif Commune 2017

Sous la présidence de M MENIN, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le C.A 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 85 455,48 € et un excédent d'investissement de 2 990,01 €.

Budget Primitif Assainissement 2018

Le B.P 2018 s'équilibre à 27 370,56 € en exploitation et à 11 089,85 € en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget.

Suite à l'important excédent de la section d'exploitation du compte administratif 2017 assainissement, M le Maire propose de transférer de la section d'exploitation 15 000 € au profit de la section de fonctionnement du budget primitif communal 2018. Le Conseil Municipal donne son accord et charge M le Maire de faire les écritures comptables nécessaires à ce virement.

Budget Primitif Commune 2018

Le B.P 2018 s'équilibre à 215 112,48 € pour le fonctionnement et à 31 370 € pour l'investissement. Le CM, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget.

Impôts

Le CM décide de ne pas modifier les taux. T.H : 8,18 %, T.F.B. : 8,72 %, T.F.N.B : 37,02 %

Subventions 2018

Le CM vote les subventions suivantes :

- 213 € foyer logement de Courtenay
- 39 € Ligue contre le Cancer
- 39 € Coopérative scolaire La Selle sur le Bied
- 39 € APADVOR

Divers

Le CM donne son accord pour des travaux de réfection de rives de la toiture du logement communal. Il retient le devis de l'entreprise Montceau (1 611,36 €)

Il donne également son accord pour le nettoyage des vasques et des puits. Devis M Cosson retenu. Les conseillers se chargent de repeindre les vasques.

Le CM fixe le prix du repas du 14 juillet 2018 : 10 € pour les habitants de la commune, 14 € pour les personnes hors commune et gratuit pour les moins de 12 ans.

Il fixe le repas des anciens le 1^{er} décembre avec location de la salle des associations de La Selle en Hermois.

M le Maire fait savoir que la commune a eu un contrôle URSSAF sur deux ans et que celui-ci n'a détecté aucune anomalie

M Weber fait un point sur le site internet de la commune.

M le Maire rappelle que le rassemblement pour le 8 mai est à 11 h.

Le Maire,



Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Humprich", written over a horizontal line.